

## **Rencontre avec Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le mardi 5 mai 2009, le Cercle accueillait Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une réunion débat organisée avec Jean-Pierre Duport au Conseil économique, social et environnemental.

Nous tenons ici à remercier Madame Pécresse pour avoir accepté notre invitation, malgré un emploi du temps tendu. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir confirmé sa présence malgré les discussions autour de la réforme portée par le ministère et les échéances électorales proches.

La cinquantaine de personnes qui ont suivi avec attention son intervention ont été vivement impressionnés par son langage direct, ses propos sans détours et par sa force de persuasion.

La participation active à cette réunion de Jean-Pierre Duport, auteur d'un récent rapport au Conseil économique sur « Recherche, enseignement supérieur et aménagement du territoire » (rapport dont la Lettre a publié un résumé) et le dialogue entamé avec la Ministre sur ses conclusions a encore renforcé l'intérêt de cette réunion.

Jean-Pierre Duport a en effet posé quatre questions à Mme Pécresse à l'issue de son exposé.

- Pourquoi constituer avec Paris Centre un ensemble susceptible d'apparaître comme une forteresse dans la politique des Pôles de recherche et d'enseignement (PRES) ?
- Dans le cadre de la réforme en cours, y aura-t-il des PRES à dimension internationale, à Strasbourg ou en Aquitaine, par exemple ?
- Le recrutement des IUT va-t-il être mis en concordance avec leur vocation ?
- Pour la première fois, un ministre de l'enseignement supérieur a autorité sur les BTS. A quelles nouveautés ceci va-t-il conduire ?

Les réponses apportées à ces questions par Mme Pécresse ont été intégrées par Jean-Luc Obin dans son compte rendu de la réunion.

Reconnaissons qu'il est exceptionnel de recueillir « en direct » les réactions du ministre concerné sur un rapport destiné à nourrir les réflexions des milieux concernés ... et espérons que des suites concrètes pourront ainsi lui être rapidement apportées.

**ACCUEIL DE MADAME  
VALERIE PECRESSE  
par HERVE NORA,  
PRESIDENT DU CERCLE  
POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Madame la Ministre,

C'est un grand honneur pour le Cercle de vous accueillir aujourd'hui, dans cette salle du CESE que le Président Dermagne a bien voulu mettre à notre disposition. Au nom de tous les membres du Cercle, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu vous prêter à cette rencontre.

Je ne gaspillerai pas un temps précieux en présentant à nouveau et oralement le Cercle pour l'aménagement du territoire. Je rappellerai seulement que ce qui unit véritablement les membres, c'est la conviction que l'aménagement du territoire n'est ni une notion aujourd'hui démodée ou dépassée, ni un concept franco-français comme nos partenaires savent si bien nous reprocher d'en imaginer. La dimension territoriale de toute politique, qu'elle soit publique ou privée, qu'elle soit le fait du gouvernement, de collectivités locales, de grandes ou de petites entreprises, ou de l'Europe, cette dimension est une réalité incontournable.

Et c'est tout particulièrement le cas dans les domaines – ou le domaine - de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce dont témoigne et ce qui justifie le rapport de Jean-Pierre Dupont.

Dans les années 70, l'enseignement supérieur, d'une part, la recherche, d'autre part, étaient déjà considérés par la Datar comme des vecteurs pour l'aménagement du territoire. Mais, et là je simplifie en essayant de ne pas caricaturer, les actions étudiées, les décisions prises en Comités interministériels, portaient essentiellement sur la décentralisation d'unités parisiennes ou la création d'établissements régionaux voire locaux. C'était l'époque où l'on affirmait qu'une équipe de 7 chercheurs pouvait être autonome et localisée n'importe où sans perdre de son efficacité. Celle où la volonté de répartir harmonieusement les activités rencontrait celle du « vivre - étudier - travailler au pays ». Celle qui a conduit, dans les deux décennies qui ont suivi, à la création d'un nombre considérable d'établissements nouveaux d'enseignement supérieur ou de recherche dans les métropoles comme dans les villes moyennes.

Nombreux sont aujourd'hui ceux qui considèrent que cette politique est toujours la bonne. Nombreux au sein du Cercle, en particulier. Mais nombreux sont aussi ceux qui s'interrogent sur sa compatibilité avec le monde actuel, avec l'insertion actuelle de notre pays dans l'Europe, dans le monde. Et qui se demandent comment combiner deux objectifs fondamentaux a priori difficilement conciliables :

- conforter un système fondé sur l'excellence et visant à une reconnaissance internationale,
- rendre ce système acteur de la valorisation et de l'attractivité économique et sociale des territoires français.

C'est à ce défi que vous êtes, entre autres, confrontée, Madame. Je dis « entre autres » car les autres politiques ou réformes que vous conduisez sont, bien évidemment, en relation ou

plutôt en interaction avec notre sujet. Elles ne sont pas à l'ordre du jour de cette réunion, mais peut-être serez vous amenée à les évoquer ?

Madame la Ministre, mes Chers amis, j'ai déjà parlé trop longtemps. Madame la Ministre, je vous passe la parole.

---

**MADAME VALERIE PECRESSE**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

L'enseignement supérieur, qui se doit d'être performant et équitable, comprend trois grandes familles d'organismes :

- 225 écoles et grandes écoles, qui accueillent 500 000 élèves,
- 83 universités, qui reçoivent 1 500 000 étudiants,
- 21 organismes de recherche.

Le morcellement de ces structures, n'est pas sans présenter de multiples inconvénients : multitude d'implantations de tailles extrêmement variables, cloisonnement entre les institutions, les équipes, multiplication des enjeux de pouvoir et coûts de gestion élevés.

**La réforme conduite par la Ministre a pour objectifs de :**

- remettre l'université au cœur de l'enseignement et de la recherche alors qu'aujourd'hui un trop grand nombre de chercheurs ne sont plus au cœur de l'enseignement,
- respecter le standard mondial qui organise les études en 3-5-8 ans, 8 ans correspondant au doctorat qu'il s'agit, notamment, de valoriser.

Les classements internationaux ont leurs limites, mais ils sont importants car ils conditionnent les choix d'affectation des chercheurs : notre système universitaire induit trop de « pertes en ligne » de compétences de chercheurs.

**L'Université de demain**

L'université de demain se dessine progressivement.

Elle est autonome.

La recherche et la formation sont organisées dans une logique de contrat avec l'Etat.

Les universités et les écoles sont rassemblées en Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), prévus par la loi de 2006. Une quinzaine de grands pôles seront organisés fin 2009. Un PRES met en réseau l'ensemble des implantations d'une ville ou d'une région, au sens non administratif du terme. Par exemple, le PRES de LYON, « qui marche bien », réunit trois universités lyonnaises, de nombreuses écoles, et l'université de SAINT-ETIENNE.

L'opération Campus, avec son important budget (5 milliards d'euros), a soudé les PRES. Sur les 49 projets présentés, 12 campus ont été sélectionnés, qui touchent 46 universités. Parmi eux : Saclay, Aubervilliers, Paris Centre et Créteil - Marne-La-Vallée ... Cinq de ces Campus peuvent être qualifiés de prometteurs (comme Créteil - Marne-La-Vallée), tandis que cinq

autres peuvent l'être d'innovants, notamment ceux qui sont présentés par des villes moyennes (Dijon, Le Havre, Cergy-Pontoise, Nice - Sofia Antipolis...).

Les dix premiers PRES vont recevoir une dotation en capital pérenne de montants importants. A titre d'exemple :

- 575 M € pour le PRES de Lyon,
- 375 M € pour le PRES de Strasbourg,
- 875 M € pour celui de Saclay.

Certains PRES ont, pour des raisons évidentes, vocation à être transfrontaliers. Ainsi Strasbourg est en train de suivre cette voie, Metz-Nancy regarde vers Luxembourg, une université particulièrement originale, Nice-Sofia Antipolis va travailler avec Naples et Turin.

### **La grève contre l'autonomie des universités**

Les raisons de la grève et des manifestations contre l'autonomie des universités sont multiples.

Elles touchent, en premier lieu, à l'imaginaire :

- l'imaginaire selon lequel un fonctionnaire serait plus autonome s'il dépend seulement du ministère et non de son université,
- l'imaginaire toujours selon lequel perdraient leur autonomie les grandes écoles et le CNRS,
- l'imaginaire selon lequel les chercheurs ne doivent pas devenir enseignants-chercheurs pour ne pas perdre en indépendance.

Sur ce dernier point, il est trop facilement oublié qu'un décret de fin avril harmonise la carrière des chercheurs et des enseignants-chercheurs et les harmonise par le haut.

En second lieu, la réforme, comme toute réforme, fait peur !

Elle oblige les universités à être transparentes et responsables. S'il y a « les toniques », il y a aussi « les craintifs » qui ne veulent pas afficher de critère de réussite professionnelle. Et pourtant, si l'on veut sauver les filières en sciences humaines et sociales, il faut les ouvrir à préparer des métiers et non plus les limiter à la transmission des connaissances.

Elles viennent, ensuite, d'ambiguïtés liées aux IUT.

Les IUT accueillent à 60 % des bacheliers de série S et non pas principalement des bacheliers de filière technologiques comme ce devrait être leur vocation. De ce fait, il y a 100 000 bacheliers technologiques dans les filières générales des universités avec un taux de 5 % de réussite.

Il convient de structurer une vraie intégration des IUT dans les universités pour pouvoir :

- 
- accroître le nombre de places, par le biais des contrats d'objectifs et de moyens communs aux deux,
- évaluer les formations pour vérifier qu'elles sont toujours en adéquation avec les besoins des territoires,
- faire en sorte que dans une Université (au sens large) se côtoient des filières sélectives et des non sélectives, de telle sorte que la sélection ne soit plus un problème.

Enfin, la révision des modes de dotation budgétaire fait peur.

On est passé d'un modèle de contrat à 4-5 ans dit « de San REMO », à un modèle de financements calculés à partir d'indicateurs (comme par exemple le nombre d'étudiants) supposés constituer un miroir de la réalité. Les augmentations budgétaires ont ainsi été différenciées de + 25 % à + 0,25 %.

Un vrai débat a lieu sur les critères du modèle. Deux sujets, par exemple :

- comment augmenter la place des licences professionnelles ?
- comment prendre en compte la base de coûts fixes correspondant aux 10 000 premiers étudiants, soit la taille des étudiants d'une ville moyenne ?

Au total, « on a bougé trop de curseurs », on a fait peur, d'où la grève.

### **La situation à Paris Centre**

La complexité de la situation à Paris tient, elle aussi, à de multiples facteurs.

Dans la compétition internationale, la perspective de venir faire des études à Paris est très attirante : il y a une « marque Paris », qu'il faut absolument garder. C'est, d'ailleurs, ce que revendique aussi le Maire de Paris.

En sens inverse, la question du logement (extrêmement difficile dans Paris) est une vraie question de société qui ne doit absolument pas être minimisée.

Il y a, enfin, plusieurs combinaisons théoriques possibles pour constituer deux grands Pôles (PRES) scientifiques cohérents. Or, les Présidents des universités ne parviennent pas à choisir, tout en déniaient à l'État le droit de le faire à leur place.

Le rapport de la mission de conciliation confiée à M. LARROUTUROU sera remis fin juin début juillet à la Ministre.

### **La Professionnalisation des licences**

Dans les IUT, 75 à 80 % des étudiants prolongent leur BTS jusqu'à la licence. Or, le standard international dans quelques brèves années sera non plus des études en deux ans, mais la licence en trois ans : Mme PECRESSE profite d'être la première Ministre de l'enseignement supérieur à avoir autorité sur les BTS pour susciter deux évolutions.

- Un décret en projet va, s'il est adopté, obliger les IUT à accueillir tous les bacheliers des séries technologiques ayant au moins la mention assez bien au Bac.
- Un « Plan licences » entend professionnaliser toutes les licences, ce qui suscite une crainte des enseignants car, à l'heure actuelle, l'enseignement en licence sert surtout à préparer les CAPES et Agrégations.

**Compte rendu rédigé par Jean-Luc OBIN**